



ENTENTE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relative à la cimenterie de Port-Daniel-Gascons



MIGMAŴEI MAWIO'MI SECRETARIAT





En janvier 2016, Ciment McInnis — alors le promoteur de la cimenterie à Port-Daniel-Gascons — et le Secrétariat MI'GMAWEI MAWIO'MI (MMS) signaient une Entente sur la protection de l'environnement, la cimenterie étant située sur un territoire historiquement utilisé et occupé par les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj.

En avril 2021, Ciment St Marys, une entreprise détenue majoritairement par sa société-mère brésilienne, Votorantim Cimentos, assumait le contrôle des opérations de l'usine. L'entreprise continue aujourd'hui à respecter les engagements prévus dans l'Entente.

À PROPOS DE LA CIMENTERIE

Pour Ciment St Marys et sa société-mère, la durabilité est un moteur stratégique de croissance qui se définit par des engagements envers le développement durable à l'horizon 2030, et par une volonté de créer une valeur partagée avec les communautés où elles opèrent.

À Port-Daniel-Gascons, Ciment St Marys exploite une carrière qui fournit le calcaire pour sa ligne de production de clinker (le « clinker » est un produit intermédiaire dans la fabrication de ciment) et ses deux usines de finition de ciment, un terminal maritime d'expédition et de réception, et un terminal terrestre pour l'expédition de ciment par camion (et bientôt par train).

Pionnière en matière de normes environnementales

Cette usine est la première cimenterie au Canada à s'engager à respecter la norme américaine NESHAP (National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants), l'une des normes les plus strictes en matière d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord. L'usine a été conçue et construite à l'aide de technologies de pointe et utilise des procédés et des équipements qui en réduisent la consommation d'énergie électrique par rapport aux anciennes cimenteries.

Depuis qu'elle a pris en charge les opérations de la cimenterie en 2021, Ciment St Marys a investi plus de 80 millions de dollars pour maintenir et améliorer la productivité et l'efficacité de l'usine, ainsi que son empreinte environnementale.

Une feuille de route pour la neutralité carbone

La vision de l'entreprise est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ciment St Marys a établi à cette fin une feuille de route, avec des stratégies et des étapes bien établies pour 2030. Ces stratégies comprennent l'optimisation de l'efficacité énergétique et thermique, la production de ciments mélangés à faible teneur en carbone qui utilisent des matériaux cimentaires supplémentaires (MCS) pour remplacer le clinker à plus forte teneur en carbone, ainsi que l'utilisation de combustibles alternatifs faibles en carbone dans le processus de fabrication du ciment.

Un impact économique important

Avec quelque 200 employés à son actif, Ciment St Marys est l'un des plus importants employeurs privés en Gaspésie. Elle s'engage à contribuer au développement durable de la région.

À l'écoute de la communauté

L'entreprise est à l'écoute des préoccupations des communautés où elle opère, dont les communautés autochtones. Pour ces dernières dans la région de Port-Daniel-Gascons, deux comités conjoints ont été créés dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec les représentants des Premières Nations : le Comité de l'environnement, créé avec le Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS) et le Comité sur les retombées économiques, créé avec le Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation (MMBC).

L'ENTENTE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette Entente vise à assurer le respect et la protection de l'air, de la terre, de l'eau, des ressources aquatiques, de la faune et de la flore, des ressources archéologiques et culturelles essentiels au mode de vie et au bien-être des citoyens Mi'gmaq. L'exécution efficace et opportune des obligations et des responsabilités qui y sont prévues est assurée par le Comité de l'environnement.

Les objectifs de l'Entente

Les quatre principaux objectifs de l'Entente sont les suivants :

- Assurer le respect des droits d'accès des citoyens Mi'gmaq aux propriétés de Ciment St Marys de Port-Daniel-Gascons, afin qu'ils puissent y pratiquer leurs droits ancestraux, ainsi que la prise en compte des valeurs Mi'gmaq dans la préservation de l'environnement.
- Assurer le respect et la protection des éléments de l'environnement et des ressources archéologiques et culturelles qui sont essentielles au mode de vie et au bien-être des citoyens Mi'gmaq.
- Assurer le suivi des engagements environnementaux initialement pris par McInnis (et qui continuent d'être respectés par Ciment St Marys), en particulier d'être un chef de file dans l'industrie du ciment en matière de protection de l'environnement.
- Faciliter l'amélioration continue de la performance environnementale de l'usine de Ciment St Marys de Port-Daniel-Gascons.

Mesures relatives aux sites archéologiques et à l'accès à la propriété

L'Entente prévoit des mesures liées au patrimoine archéologique et aux droits ancestraux.

Ainsi, Ciment St Marys s'engage à :

- Protéger tout artefacts ou sépultures autochtones qui seraient découverts et à en aviser les communautés Mi'gmaq.
- Permettre l'accès de ses propriétés de Port-Daniel-Gascons aux Mi'gmaq, dans les zones sécuritaires non industrielles, afin qu'ils puissent y pratiquer leurs droits ancestraux, comme le piégeage, la pêche et la cueillette de palourdes, de plantes médicinales et de petits fruits.
- Avant toute nouvelle coupe forestière sur ses propriétés de Port-Daniel-Gascons, Ciment St Marys prévoindra le MMS afin qu'une activité de récolte des plantes médicinales puisse être organisée si les Mi'gmaq le désirent.

Mesures relatives à la gestion environnementale

Voici les principales mesures de gestion de gestion de l'environnement qui continuent d'être mises en œuvre par l'usine de Ciment St Marys de Port-Daniel-Gascons, selon la politique environnementale établie dans le cadre de l'Entente :

- Des **programmes de suivi environnemental** visant à déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts environnementaux qui ont été mises en œuvre.
- Mise en œuvre du **Plan de gestion de la biodiversité (PGB)** couvrant les activités de la carrière, du terminal maritime, de la cimenterie et des terres environnantes.
- Mise en œuvre du **Plan de compensation des milieux humides** en consultation, prenant en compte les composantes valorisées de l'écosystème (VECs) des Mi'gmaq comme les plantes médicinales et les habitats fauniques.
- Élaboration et mise en œuvre d'un **Plan de restauration de la carrière**.





Si vous avez des questions à propos de cette Entente, veuillez communiquer avec :

MI'GMAWEI MAWIO'MI SECRETARIAT

Nathalie English – nenglish@migmawei.ca

CIMENT ST MARYS

Mathias Lamérant – mathias.lamerant@vcimentos.com